

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNE DE MÉZIÈRES-LEZ-CLÉRY**

**Séance du 4 décembre 2023**

Date de convocation : le 28 novembre 2023

**Étaient Présents** : Romuald GENTY, Damien BOUGRE, Katia COURTOIS, Sandra BARET, Fabrice AUFFRET, Bruno MAILLARY, Victorine GUILLONNEAU, Rémi JAVOY, Paul DEBAINS, Sarah MARECHAL

**Était absent** : Jérôme NALYWAJKO

**Étaient absents excusés** : Stéphane MAROIS, Nicolas BESANCON

**Pouvoirs** : Stéphanie GREUIN a donné pouvoir à Damien BOUGRE ; Christophe DESCHAMPS a donné pouvoir à Bruno MAILLARY.

**Secrétaire de séance** : Bruno MAILLARY

**Délibération n°  
2023/42**

**Nombre de membres en  
exercice** :  
15

**Nombre de membres  
présents** :  
10

**Qui ont pris  
part à la décision** :  
12

**Objet : Avis permis de construire d'un parc photovoltaïque  
au sol à Ardon**

Vu le projet de construction d'un parc photovoltaïque au sol à Ardon, d'une surface de 484 119 m<sup>2</sup>, sur des parcelles actuellement en friche, traversées par plusieurs lignes électriques à haute tension, Le projet d'une puissance totale d'environ 36 MWc sera composé d'environ 77 000 panneaux photovoltaïques,

Monsieur le Maire rappelle que l'instruction du dossier relatif à l'installation d'un parc photovoltaïque au sol à Ardon, implique que le conseil municipal de la Commune de Mézières-lez-Cléry soit consultée,

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce sujet.

Nombre de pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 5 (Mmes Baret, Courtois, Marechal, Greuin et M. Bougré)

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents et représentés,**

**PREND ACTE** et donne un avis favorable à ce projet,

**AUTORISE** le Maire à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Romuald GENTY

